

Relevé d'échanges du Comité technique de concertation ALPES SUD

1^{er} juillet 2025 - 9h/12h à Chambéry

Ce relevé d'échanges et le support de présentation sont disponibles depuis le site internet <https://www.laregionvustransporte.fr/contenus/les-documents-des-comites-de-partenaires-regionaux-cpr>

Ce document retrace les interventions faites en séance, qui ont été réparties par thématique ci-dessous.

1. EVOLUTION DE LA CONCERTATION

Relevé des échanges :

- *A quel moment vont être désignées les personnes représentantes lors des Comités régionaux de partenaires ?*

Région : des courriers ont été adressés le 8 juillet aux différentes entités concernées pour désigner les représentants, ils sont en cours de signature. La nouvelle instance devrait avoir lieu au début de l'automne.

2. BILAN TER

A – BILAN TER 2024 ET 1ER SEMESTRE 2025

Relevé des échanges :

- *Des améliorations sont notables depuis la réouverture de la ligne Grenoble–Gap, malgré des difficultés persistantes liées au matériel.*

SNCF Réseau : Le retraçage des sillons ne résoudra pas l'ensemble des problèmes, mais contribuera à renforcer la robustesse de la ligne.

- *L'expérimentation de réservation vélo sans paiement mise en place l'an dernier avait été accompagnée d'une demande de pédagogie de la part des agents. Cette année, les verbalisations sont systématiques. La doctrine a-t-elle évolué ?*

SNCF Voyageurs : demande à l'association d'envoyer des éléments concrets. Les équipes de SNCF Voyageurs ont été sensibilisées, comme l'an passé, de manière à faire preuve de bienveillance et de pédagogie vis-à-vis de clients qui n'auraient pas de réservations vélo ; tout cela dans le respect de l'emport, de la sécurité et régularité.

Région : La Région est preneuse d'éléments précis pour pouvoir intervenir et assurer un suivi sur ce sujet.

- *Si la réservation vélo coûte 1 €, elle doit être disponible en gare. En l'absence de guichet, un tarif de bord doit être proposé.*

Région : Il s'agit encore d'une expérimentation et la Région recherche chaque année avec la SNCF les possibilités d'amélioration.

SNCF Voyageurs : Le parcours client a déjà été simplifié, mais des améliorations restent possibles.

- *Peut-on disposer d'un suivi du nombre de trains supprimés en raison de chutes d'arbres ? Une communication auprès des propriétaires privés est-elle envisagée comme le font d'autres Présidents de Région ? Une intervention du Président serait souhaitable à la fin de l'été.*

Région : L'entretien de l'infrastructure et des abords des voies n'est pas de la compétence régionale.

SNCF Réseau : Un complément sera apporté dans le compte rendu. L'entretien de la végétation constitue le premier poste de maintenance, en constante augmentation. L'évolution de la réglementation nous amène à modifier nos modalités d'intervention, et notamment à être plus discriminants sur les abattages, qui sont programmés suite à des analyses de risque.

Il est difficile d'isoler les impacts spécifiquement liés aux chutes d'arbre : en effet, ces impacts sont souvent associés à des événements climatiques (orages, vents violents, inondations/crués....). SNCF Réseau va toutefois essayer de fournir avec le support du Comité technique de concertation des données relatives aux chocs avec végétation.

- *Un car a forcé un passage à niveau vers le lac d'Annecy, entraînant l'interruption de la ligne. Une procédure d'urgence est-elle prévue pour ce type d'incident ?*

SNCF Réseau : Des opérations de sensibilisation sont menées. En cas d'incident, des procédures existent : en cas de raté d'ouverture, des ordres sont donnés aux conducteurs pour circuler en « marche prudente », à 30 km/h maximum. Il est rappelé qu'il est strictement interdit de franchir un passage à niveau fermé.

- *La réservation vélo à 1 € n'est pas disponible sur l'application Connect. Il est demandé de simplifier le parcours usagers à cet égard.*

SNCF Voyageurs rappelle qu'un lien sur SNCF Connect est disponible pour effectuer la réservation vélo via le site TER. Le parcours d'achat a été simplifié par rapport à 2024.

- *En gare d'Albertville, les stationnements vélos sont saturés (notamment l'été, avec les vélos des navetteurs comme des touristes).*
- *Il n'y a pas de place pour les vélos ni pour les bagages. Pour les personnes à mobilité réduite (PMR), l'arrivée des trains en voie A devrait être systématique.*

SNCF Gares & Connexions : Une réflexion est en cours avec la ville d'Albertville dans le cadre du PLU et du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM). À ce jour, aucun espace disponible n'a été identifié, mais l'ajout d'arceaux vélos sera étudié.

SNCF Réseau : En gare d'Albertville, les trains sont généralement, si rien de s'y oppose par ailleurs, reçus voie A. Il y a des exceptions à ce principe – qui n'est pas une règle absolue :

- les week-end de pointe neige, lors desquels l'importance du trafic nécessite de dispatcher les circulations
- les cas d'incident de circulation ou de situation perturbée, qui nécessitent parfois de dévoyer les trains
- les matériels qui stationnent longtemps en gare entre leur arrivée et leur départ

- *Le SERM prévoit un parking de 350 places vélos en gare de Brignoud. En Nouvelle-Aquitaine, une association gère un système de location vélos au départ et à l'arrivée. Ce modèle est-il envisageable ici ? [Vélo Modalis, le vélo en gare français : Premier retour d'expérience – Fifteen](#)*

Compléments post réunion : Région : Le modèle évoqué est une expérimentation dans un cadre particulier sur une ligne à l'initiative de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, confiée à un opérateur. A l'échelle nationale, le sujet des services de location en gare portés par les Régions sur un périmètre autre que celui urbain d'une AOM locale est embryonnaire.

Pour sa part, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a également lancé récemment une étude sur les services de location de vélo en gare, tenant compte des différents services déjà existants mis en place par les AOM locales.

- *Des arrêts aux haltes de Chamousset, Epierre et Aiguebelle sont demandés sur la ligne de la Maurienne (notamment en raison des problématiques climatiques et de l'emport vélo).*

SNCF Voyageurs : ces haltes ne sont pas desservies par les trains le week-end lors de la période hivernale, de mi-décembre à fin avril, pour des raisons de sécurité : la longueur des quais étant inférieure à celle des trains, SNCF Voyageurs est amenée à supprimer ces arrêts dès la phase de conception des plans de transport pour des raisons de sécurité liées aux risques de chute de voyageurs sur les voies. La problématique des "portes hors quai" survient lorsque la longueur du train dépasse celle du quai ou lorsque la configuration de la gare ne permet pas l'alignement parfait de toutes les portes avec le quai. Ce décalage crée une situation dangereuse où les voyageurs pourraient descendre directement sur les voies plutôt que sur un quai sécurisé.

- *Le nombre d'abonnés Illico mensuel concerne-t-il uniquement les abonnés TER ou tous les abonnés ?*

SNCF Voyageurs : Il s'agit de l'ensemble des abonnés.

- *APTV : Est-il possible d'obtenir les taux de réalisation d'offre/non réalisation d'offre par ligne, ainsi que les graphiques espace-temps (GET) annuels ?*

Région : La fiche horaire présente l'offre, les GET n'apparaissent pas nécessaires et ne constituent pas des documents publics. Certains documents relèvent du secret des affaires et ne sont pas communicables sans accord de SNCF Voyageurs, en application de la convention TER entre la Région et SNCF Voyageurs.

B – MATERIEL ROULANT ET INSTALLATIONS DE MAINTENANCE

Relevé des échanges :

- *La rénovation des rames Corail concerne-t-elle uniquement une révision technique ou inclut-elle une modernisation (sanitaires, confort, etc.) ?*
Région : Un programme de 3 milliards d'euros est prévu d'ici 2035, incluant à la fois le remplacement des rames Corail et leur rénovation dans l'attente de leur remplacement. Cette rénovation vise à maintenir les rames en bon état de fonctionnement jusqu'à leur retrait, sans transformation majeure. La priorité est la continuité du service. Un schéma directeur est en cours ainsi qu'un travail de concert avec la Région Grand Est. À ce jour, la fiabilité de ces rames Corail ne présente pas d'alerte majeure.
- *Le matériel ATER (73500) utilisé sur Grenoble–Gap est vieillissant. Quels sont les efforts prévus pour sa maintenance et son renouvellement ?*
Région : Le renouvellement des rames X73500 est prévu entre 2036 et 2040. Dans l'attente, comme pour les Corail, la priorité est de les maintenir en bon état de fonctionnement. Une modernisation est envisagée à terme. À ce jour, la fiabilité de ces rames ne présente pas d'alerte majeure.
- *Un train Corail a été bloqué à cause d'un essuie-glace défectueux. La fiabilité du matériel Corail est mauvaise. La disponibilité des ressources humaines et matériels pour entretenir ces rames de plus de 50 ans est inquiétante.*
SNCF Voyageurs : Des actions ont été mises en place pour améliorer la maintenance. Un suivi régulier est assuré, en lien avec les différents acteurs.
- *La ligne Valence–Annecy utilise encore des trains Corail. Quand des rames à double niveau circuleront-elles ? Et pour les futurs matériels, peut-on privilégier des rames longues ?*
Région : La demande d'avoir du matériel capacitaire répondant aux fortes fréquentations est entendue. Toutefois, des contraintes d'infrastructure (longueur de quais, etc.) peuvent limiter l'usage de rames longues. Les différentes variantes de matériels roulants sont étudiées dans le cadre du schéma directeur de la Région.

1. SERVICES ANNUELS TER 2025 2026

TRAVAUX :

- *Merci pour l'ajout d'un train entre Chambéry et Grenoble. Une passerelle piéton-vélo à Technolac est souhaitée, avec un arrêt TER à proximité. La Région peut-elle soutenir ce projet ?*
Région : Le remplacement de l'arrêt routier sur la ligne Chambéry–Yenne–Belley va être étudié. La demande est prise en compte.

- *La Compagnie des Alpes affrète des trains de nuit pour la saison prochaine. Est-ce confirmé ?*
SNCF Réseau : La demande est en cours d’instruction pour 2026, dans le cadre du processus d’attribution capacitaire. Des sillons supplémentaires ont été sollicités. Une réponse ne pourra être donnée qu’après la publication de l’horaire de service 2026.
- *Les travaux en Maurienne ont un impact fort sur les usagers. Des indemnisations sont-elles envisageables pour les abonnés ?*
Région : Aucun mécanisme de ce type n’est prévu dans la convention actuelle. Une mesure exceptionnelle avait été mise en place l’an dernier en lien avec l’éboulement et les difficultés rencontrées avec les travaux sur la ligne.
- *En cas de coupure côté Valence, les trains de nuit Paris–Briançon peuvent-ils passer par Grenoble ?*
SNCF Réseau : Une expérimentation pendant trois périodes de trois jours est prévue en octobre pour un détournement via Grenoble. Cela rallonge le trajet, mais Intercités a accepté l’expérimentation.
- *Les travaux de juin pourraient-ils être déplacés hors saison touristique ?*
SNCF Réseau : En Isère, il n’y a qu’une ligne où les travaux sont réalisés en période estivale. Cela permet de répartir les plannings des agents. Les travaux sont nécessaires pour maintenir la circulation.
- *Peut-on avoir des précisions sur les travaux prévus à l’automne 2026 ?*
SNCF Réseau : Les travaux concernent l’entretien de la végétation.
- *Les deux trains ajoutés entre Grenoble et Chambéry circuleront-ils toute l’année ?*
Région : Oui, ils circuleront toute l’année. Les heures de surveillance n’impactent pas ces circulations.
- *Plusieurs trains circulent à vide (Grenoble–Gap, Ambérieu–Lyon, Grenoble–Gières, Bourg-St-Maurice–Chambéry). Peuvent-ils être ouverts aux voyageurs ?*
Région : Une étude est en cours avec TER. Une proposition est envisagée en Tarentaise pour 2027 (départ à 19h13). Cela implique un coût et nécessite des arbitrages. Sur Grenoble-Clelles, le train qui circulait à vide le dimanche soir à 19h28 sera proposé en commercial à compter du 6 juillet 2025, et le car sera supprimé. Sur Grenoble–Gières, des contraintes horaires et financières existent. Cependant, des ouvertures ponctuelles sont possibles. Par exemple, un train Saint-André le Gaz-Gières, qui circulait à vide entre Grenoble et Gières pendant les 6 semaines d’été les étés précédents, sera proposé en commercial cet été. Il s’agit du départ de 16h36 de Grenoble arrivée à Gières à 16h50.
- *Des correspondances sont manquées à Grenoble pour quelques minutes notamment avec les trains qui arrivent de Lyon. La gare de Pont-de-Claix a-t-elle été inaugurée ?*
La gare de Pont-de-Claix n’a pas été inaugurée, une date est recherchée.

- *Le car arrivant à 8h10 à Moûtiers impose une attente de 40 minutes. Peut-on ajuster les horaires ?*

Région : L'instruction de cette demande est en cours car, pour les voyageurs en direction de Bourg-Saint-Maurice, il y a une attente de 35 minutes entre l'arrivée du train à 8h10 à Moûtiers et le départ du car à 8h45. Les premières analyses montrent qu'il ne serait pas pertinent de modifier les horaires des cars existants car ces évolutions casseraient d'autres correspondances. C'est pourquoi l'analyse se poursuit, avec l'ajout à l'étude d'un car pour assurer la correspondance vers Bourg-Saint-Maurice aux voyageurs arrivant à Moûtiers à 8h10.

- *L'offre le week-end est insuffisante en Tarentaise et la plage de surveillance cause un trou d'offre le matin en semaine. L'offre peut-elle être renforcée ? Un aller-retour le matin serait bienvenu de même que des circulations ferroviaires le week-end également puisque les touristes sont nombreux.*

Région : La plage de surveillance peut être modifiée, mais TER ne peut pas positionner un aller-retour supplémentaire en heure de pointe dans la configuration actuelle des roulements et opérations de maintenance. Des évolutions sont envisagées à l'horizon 2029 dans le cadre de la refonte de l'offre de l'étoile ferroviaire de Chambéry. Le ferroviaire se travaille sur le temps long. C'est un système, avec de multiples incidences. Il s'agit d'un outil industriel soumis à des normes strictes.

SNCF Voyageurs : La solution n'est pas applicable à ce jour.

SNCF Réseau : La surveillance des tunnels doit se faire de jour, et ne peut être réduite.

APTIV : Notre présence à ces réunions est-elle utile ?

Région : Le dialogue est indispensable. C'est utile que vous soyez là pour exprimer les besoins.

2. INTERMODALITE ET LA MULTIMODALITE

A – TRANSPORTS INTERURBAINS ET SCOLAIRES

Relevé des échanges :

- *Le coût d'exploitation de la mobilité hydrogène suscite des inquiétudes. Des comparaisons ont-elles été faites avec l'électrique ?*

Région : Des expérimentations sont en cours et à venir à la fois sur les trains à batterie et les trains à hydrogène. Les deux technologies présentent des difficultés. Des essais similaires sont également menés sur les autocars.

- *Pour la gratuité TER pour les scolaires, en Tarentaise, il ne s'agit pas de cars TER mais de cars intercommunaux.*

Région : Le nouvel abonnement Scolaire+ Mobilité Région, mis en place à la rentrée de septembre 2025, va permettre aux scolaires (ayants droit ou non-ayants droit) relevant de la compétence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'accéder, sans frais supplémentaire et en illimité, aux cars Région (liste de lignes éligibles), cars Région

express, TER (cars et trains) circulant sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Toutes les informations sur l'utilisation de ce nouvel abonnement Scolaire+ Mobilité Région sont disponibles sous <https://www.laregionvustransporte.fr/media/4097/download?inline=inline>.

Les lignes exclues sont consultables sous [Microsoft Word - Lignes exclues abonnement scolaire 2025 2026](#). Sur la Tarentaise, le régime de contrat des lignes (DSP) et le fait qu'elles ne soient pas billettées OURA (du fait de leur spécificité saisonnière qui impose des réservations, ventes avec modifications voire remboursement de titres, contingentement et renforcement de services) n'ont pas permis d'ouvrir ces lignes au titre Scolaire+ Mobilité Région.

- *Il est nécessaire d'intégrer tous les réseaux de transport dans les calculateurs d'itinéraires pour simplifier le parcours usager.*

Région : Le sujet est en cours de développement et la liste des titres et réseaux qui seront commercialisés n'est pas définitive. L'objectif est qu'avec la plateforme OURA, les usagers puissent planifier leurs trajets et acheter leurs titres de transport. D'autres services de mobilités (vélos partagés, autopartage...) seront ajoutés dans l'application Oura dans les mois à venir. Le titre unique est un sujet distinct. Des précisions seront apportées dans le compte rendu sur les services commercialisés à partir de septembre.

- *Concernant les cars Région Isère, est-il possible de voir avec le SMMAG pour qu'ils disposent des boîtiers permettant d'avoir la priorité aux feux dans l'agglomération grenobloise ?*

Compléments post-réunion : Région : Contrairement à un parc véhicules urbain, les autocars qui permettent d'exploiter les lignes interurbaines régionales sont plus à même de changer d'affectation, c'est-à-dire que ces autocars sont intervertibles d'une ligne à une autre. Cela rend plus difficile de cibler le parc de véhicule à équiper.

Cependant, les lignes interurbaines régionales empruntent les voies bus de l'agglomération grenobloise. En plus de bénéficier de ces sites propres, elles bénéficient également de la priorité aux feux lorsqu'un bus urbain se trouve devant ou derrière eux. Le gain est donc déjà non négligeable.

- *Une harmonisation des tarifs entre cars régionaux et TER est souhaitée, notamment à Lyon.*
- *Pourquoi l'ouverture des cars qui mènent aux stations n'a-t-elle eu lieu que tardivement, à l'instar du 24 juin sur une ligne iséroise ? Les fiches horaires devraient être disponibles plus tôt.*

Région : Les fiches horaires sont calées sur les horaires TGV (publiés en octobre pour l'hiver), ce qui explique cette difficulté de pouvoir établir une grille horaire et un support de communication des mois en avance. Les horaires sont saisis en ligne au plus tôt, pour permettre les réservations et l'achat de titres peu de temps après les ouvertures de ventes des TGV.

SNCF Réseau : Un processus réglementaire doit être respecté, tel que défini dans le document de référence de réseau.

- *Il est important que l'ensemble des cars régionaux en Tarentaise soient intégrés dans la plateforme OURA.*
Région : A date, des problèmes techniques liés à la multitude d'outils sur la Savoie ne permettent pas un export quotidien des données vers la plateforme OURA. Un travail est en cours avec pour objectif de lever ces contraintes courant 2026.

3. PERSPECTIVES

- *Le projet RERN1 est-il reporté à 2029 ?*
Région : Une première restitution a été faite à Lyon par le groupe ferroviaire. Aucun accord financier n'a encore été trouvé avec la Métropole et le SYTRAL. Le calendrier initial pour 2027 n'est plus tenable. Une mise en service est désormais envisagée pour le service annuel 2029. Pour Grenoble, les discussions sont bien avancées. Une proposition technique et commerciale est en cours d'élaboration, avec un objectif de mise en œuvre entre septembre 2028 et décembre 2028. À Chambéry, SNCF Réseau travaille sur la trame 2028, en lien avec les travaux de l'étoile ferroviaire. SNCF Voyageurs analyse deux scénarios pour déterminer l'option la plus pertinente. Une architecture doit être arrêtée d'ici fin 2025 pour une précommande en décembre 2026.
- *Le projet de doublement de la liaison Aix–Annecy est-il toujours d'actualité ?*
Région : Le ministre s'est engagé à lancer un comité de pilotage avant la rentrée. Une étude est prévue pour approfondir le projet dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.
- *Il est essentiel que les SERM soient connectés pour garantir la cohérence du réseau.*
Région : Tout à fait, cette cohérence est recherchée.
- *Est-il possible d'avoir une vision à 5 ans ?*
Région : Les SERM prévoient cette vision et permettront de donner de la visibilité sur les projets à venir.
- *Les événements récents à Modane illustrent l'urgence climatique. Cela semble en contradiction avec les délais annoncés pour les projets ferroviaires.*
Région : L'urgence climatique ne modifie pas les délais nécessaires à la réalisation des projets ferroviaires, qui sont soumis à des contraintes techniques et réglementaires.
- *Un observatoire de la mobilité a été mis en place en Tarentaise avec 10 indicateurs simples. Il est cependant impossible d'obtenir la part modale par saison, faute de données. Peut-on être accompagné sur ce point ?*
Région : Oui, un compromis doit être trouvé. Mais certaines données sont protégées par le secret des affaires, et d'autres sont difficiles à obtenir car le TER n'est pas un service à réservation.

Participants (28 présents) :

Région Auvergne-Rhône-Alpes (8) :

Service Pilotage des Contrats et du Matériel : Emmanuel LENGAIGNE, Stéphanie TEXIER, Romain TUET-BUSSEUIL

Service Desserte et Infrastructures Ferroviaires : Elodie GABBIADINI, Eric SALIOU, Alexis LECLERC

Services aux Mobilités : Quentin NEUROHR

Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires : Lionel DUILLON

SNCF Voyageurs (3) : Laurent AUVRAY, Emmanuel GREBEL, Astrid MAILLARD

SNCF Réseau (2) : Anne FULCHIRON, Blandine CHEMELLE

SNCF Gares & Connexions (1) : Jules-Aurel JULLIEN

EPCI (3) :

CC Haute Tarentaise : Léa BERTRAND

ASSEMBLEE TARENTOISE VANOISE : Valentine LOQUAIS

Associations d'usagers (11) :

UDAPEI Savoie : M DUBESSE

FNAUT : Alexis GRABIT, Matthieu TEPPE, Nathalie TEPPE

COLLECTIF DE L'ETOILE DE VEYNES : Marc-Jérôme HASSID

ADUT : Samir MEMOUR, Jean-Claude TERRIER

ADTC : Bertrand CHRISTIAN

AMTC 73 : Jérôme REBOURG

ARDSL : Didier CHOMAZ

COLLECTIF TER 53 : Géraldine CHAUMAZ

Annexes

DOCUMENT DE TRAVAIL	HORAIRE 2026 CHAMBERY - GRENoble	CHAMBERY >>> GRENoble
Edition JUIN 2025	<i>SOUS RESERVE INSTRUCTION SNCF RESEAU</i>	

N° de train		883701 (0/1)	883703 (0/1)	885711 (0/1)	885713 (0/1)	885717 (0/2)	883707 (0/1)	883709 (0/1)	883711 (0/1)	883713 (0/1)	885721 (1/2)	885723 (0/2)
									Ajout d'un AR supplémentaire en semaine Chambéry - Grenoble			
Point de parcours	Origine	CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX	CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX	CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX	CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX	CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX	CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX	CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX	CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX	CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX	CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX	CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX
	Destination	GRENoble	GRENoble	SAINT-ANDRÉ LE GAZ	SAINT-ANDRÉ LE GAZ	SAINT-ANDRÉ LE GAZ	GRENoble	GRENoble	GRENoble	GRENoble	SAINT-ANDRÉ LE GAZ	SAINT-ANDRÉ LE GAZ
	CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX	05:57	06:25	06:57	07:25	07:57	08:25	08:57	09:33	11:25	12:25	13:25
	MONTMÉLIAN	06:06	06:35	07:06	07:35	08:06	08:35	09:06	09:43	11:35	12:35	13:35
	PONTCHARRA SUR BRÉDA ALLEVARD	06:13	06:42	07:13	07:42	08:13	08:42	09:13	09:50	11:42	12:42	13:42
	GONCELIN	06:21	06:50	07:21	07:50	08:21	08:50	09:21	09:58	11:50	12:50	13:50
	BRIGNOUD	06:29	06:58	07:29	07:58	08:29	08:58	09:29	10:06	11:58	12:58	13:58
	LANCEY	06:33	07:02	07:33	08:02	08:33	09:02	09:33	10:10	12:02	13:02	14:02
	GRENoble UNIVERSITÉS GIÈRES	06:40	07:10	07:40	08:10	08:40	09:10	09:40	10:18	12:10	13:10	14:10
	ÉCHIROLLES	06:46	07:15	07:46	08:15	08:46	09:15	09:46	10:23	12:15	13:15	14:15
GRENoble	06:51	07:21	07:54	08:24	08:54	09:21	09:51	10:29	12:21	13:24	14:24	
Régime de circulation		SF SDF	SF DF CIRCULE 01,08,14/05, 15/08/26	SF DF CIRCULE 01,08,14/05, 15/08/26	Q JUSQU'AU 20/12/25 ; Q DU 04/01 AU 11/07/26 ; Q A PARTIR DU 23/08/26	SF SA JUSQU'AU 19/12/25 ; JE SA DI DU 20/12/25 AU 01/01/26 ; Q DU 03/01 AU 10/07/26 ; SDF DU 11/07 AU 16/08/26 ; Q A PARTIR DU 22/08/26	SF SDF	Q	SF SDF	SF DF CIRCULE 01,08,14/05, 15/08/26	SF SDF	SF SDF

NOTA

Les horaires indiquent les minutes de départ des trains à l'exception du terminus